

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par madame Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, que, lors de la séance régulière du 20 mars 2019, a été présenté un projet de règlement décrétant le traitement des élus municipaux du conseil de la MRC de Portneuf.

Le nouveau règlement remplace le règlement numéro 370, en reprenant le texte intégral et avec pour variantes les modifications des articles 3, 4 et 13. Ces derniers se lisent comme suit :

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil élus pour l'année 2019 sont établies comme suit :

	Assemblée ordinaire Assemblée spéciale	Commission ou Comité formé par la MRC	Corporation ou organisme externe dont la MRC y délègue un représentant
Préfet	188,61 \$ + Frais de transport		
Représentants élus	150,49 \$ + Frais de transport	150,49 \$ + Frais de transport	Frais de transport et remboursement des dépenses (nourriture, stationnement)
Président		188,61 \$ + Frais de transport	
Membres extérieurs (à leur demande et sur preuve de présence)	N/A	Frais de transport	Frais de transport

Lorsque le préfet suppléant remplace le préfet ou qu'un membre remplace le président, celui-ci a droit à la rémunération prévue au préfet ou au président, selon le cas.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU PRÉFET

Aux fins de l'exercice de ses fonctions, le préfet reçoit mensuellement une rémunération forfaitaire additionnelle de 1 947,53 \$, laquelle lui est versée à la fin du mois. Il a droit à ce montant pour chaque mois où il a exercé ses fonctions pendant au moins 15 jours.

ARTICLE 13 PRISE D'EFFET

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance régulière du 17 avril 2019, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, Route 138, à Cap-Santé, et peut être également consulté sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

DONNÉ à Cap-Santé, ce 27 mars 2019.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 29 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Tamara Bertrand
Secrétaire-trésorier(ière) adjointe

Saint-Ubalde
Municipalité